

Loi 17 du football : coup de pied de coin

Coup de pied de coin

L'article **Loi 17 du football : coup de pied de coin** énonce la *loi 17 du football* et présente diverses considérations relatives à cette loi. La loi 17 se rapporte au coup de pied de coin.

Au [football](#), les *lois du football* est le nom donné aux règles du jeu du football. Elles sont décidées au niveau de l'[International Football Association Board](#) (IFAB) ; la dernière version date de [2000](#).

Le **coup de pied de coin** (ou **corner**) est, en [football](#), l'une des manières de reprendre le jeu.

Un but peut être marqué directement sur coup de pied de coin, mais uniquement contre l'équipe adverse.

Un coup de pied de coin est accordé quand :

- le ballon, touché en dernier par un joueur de l'équipe défendante, a entièrement franchi la ligne de but, que ce soit à terre ou en l'air, sans qu'un but ait été marqué conformément à la Loi 10.



Exécution

- le ballon est placé dans l'arc de cercle du coin le plus proche où il est sorti,
- les drapeaux des coins ne peuvent être enlevés,
- les joueurs de l'équipe adverse doivent se tenir à au moins 9,15 m de l'arc de cercle de coin jusqu'à ce que le ballon soit en jeu,
- le ballon est botté par un joueur de l'équipe attaquante,
- le ballon est en jeu dès qu'il est botté et a bougé,
- l'exécutant ne doit pas jouer le ballon une seconde fois avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur.

Infraction/Sanction

Le coup de pied de coin est exécuté par un joueur de champ :

Si le ballon est en jeu et que l'exécutant touche le ballon (autrement qu'avec la main) une seconde fois avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur :

- un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse qui doit être exécuté à l'endroit où la faute a été commise.

Si le ballon est en jeu et que l'exécutant saisit délibérément le ballon de la main avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur :

- un coup franc direct est accordé à l'équipe adverse qui doit être exécuté à l'endroit où la faute a été commise.
- un coup de pied de réparation est accordé si la faute a été commise dans la surface de réparation de l'exécutant.

Coup de pied de coin exécuté par le gardien de but :

Si le ballon est en jeu et que le gardien de but touche (autrement que des mains) une seconde fois le ballon avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur :

- un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse qui doit être exécuté à l'endroit où la faute a été commise.

Si le ballon est en jeu et que le gardien de but saisit délibérément le ballon des mains avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur :

- un coup franc direct est accordé à l'équipe adverse si la faute a été commise en-dehors de la surface de réparation du gardien de but. Ce coup franc direct doit être exécuté à l'endroit où la faute a été commise.
- un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse si la faute a été commise dans la surface de réparation du gardien de but. Ce coup franc indirect doit être exécuté à l'endroit où la faute a été commise. [SRCP](#) de la loi VIII

Pour toute infraction à cette loi :

- le coup de pied de coin sera recommencé.